

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU MERCREDI 29 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 janvier, à 19 heures 00,
Le Conseil municipal de la Commune d'Azat-Chatenet, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur QUINQUE Jean-Bernard, Le Maire.

Date d’Affichage de la convocation : 15 janvier 2025

MMES DALLIER Christiane et DURAND Christiane,

Présents : MM. QUINQUE Jean-Bernard, PETIOT Bruno, DUBOIS Didier, POULAIN Tony, DEROUAULT Bertrand et HIVERT Éric

Excusée : Christiane DURAND

Absents : LACOUQUE Jean-Philippe et BRACONNE Jacky,

Madame Christiane DALLIER est nommée secrétaire de séance, elle est chargée de remplir le procès-verbal.

Elle sera chargée de remplir le Procès-verbal de la séance

Début de la Séance à 19h 05

Monsieur Jean-Bernard QUINQUE :

- **Fait l'appel des conseillers élus**
- **Vérifie que le Quorum est atteint**
- **Lecture et approbation à l'unanimité des membres présents du Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2024**
- **Signature du registre de signature des délibérations du 20 novembre 2024**

Monsieur le Maire ouvre la séance avec le seul point inscrit sur la convocation :

- **Objet : Autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent)**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater

dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6. »

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 139 118.55 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur maximale de 34 779.64 €, soit 25% de 139 118.55 €.**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre - libellé	Crédits ouverts 2024	Montant autorisé 25%
Total chapitre 20 Immobilisations incorporelles	3 000.00 €	750.00 €
203 Frais études	3 000.00 €	750.00 €
Total chapitre 21 Immobilisations corporels	93 118.55 €	23 279.64 €
2111 – Terrains nus	1 500.00 €	375.00 €
212 – Agencements / Aménagement de terrains	7 994.32 €	1 998.58 €
2131 – Bâtiments publics	43 000.00 €	10 750.00 €
2152 – Installations de voirie	11 000.00 €	2 750.00 €
2157 - Matériel et outillage de voirie	27 924.23 €	6 981.06 €
21751 – Réseaux de voirie	1700.00 €	425.00 €
Total Chap 23 Immobilisations en cours	43 000.00 €	10 750.00 €
231 Immobilisation en cours	43 000.00 €	10 750.00 €
TOTAL DÉPENSES	139 118.55 €	34 779.64 €

TOTAL = 34 779.64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Nombre de voix : 7

Pour : 7 voix

Monsieur le Maire enchaîne sur les questions diverses :

QUESTIONS ET DIVERS

Tour de table

Problème d'éclairage public à Chatenet (route du Moulin), à Traslafont et au Chezbardon (devant chez Bertrand DEROUAULT). Éric HIVERT propose de vérifier l'éclairage public sur toute la commune avant d'appeler la société BARBARIN.

Éric HIVERT nous informe d'un problème récurrent de gravillonnage devant chez lui sur la voirie départementale. Monsieur le Maire propose de recontacter le département.

Bilan financier au 31 décembre 2024 du budget Principal de la commune

Section de fonctionnement

Dépenses = 124 816.35 €

Recettes = 146 425.32 €

Total = **+ 21 608.97€**

Section d'investissement

Dépenses = 12 648.21 €

Recettes = 139 527.01 €

Total = **+ 126 878.80€**

L'ensemble du Conseil est satisfait des résultats annoncés.

Affectation de résultat et reste à réaliser à prévoir

Reste à réaliser – Section d'investissement :

Nous avons pris aucun engagement en dépenses (signature de devis) et nous n'avons aucun engagement pour une recette à percevoir donc nos restes à réaliser ont un état néant c'est-à-dire 0€ en dépense et en recette pour l'année 2025.

Affectation de résultat :

En section de fonctionnement, on avait mis de côté **120 812.42 €**

On a un résultat positif pour l'année 2024 de **21 608.97 €**

On pourra donc affecter et mettre de côté pour l'année 2025 :

120 812.42 € + 21 608.97 € soit **142 421.39 €**

&

En section d'investissement, on avait un **déficit de 23 312.64 €**

On a un résultat positif pour l'année 2024 de **126 878.80 €**

On pourra donc affecter et mettre de côté pour l'année 2025 :

126 878.80 € - 23 312.64 € soit **103 566.16 €**

BILAN DE L'AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2025

En section de fonctionnement = + **142 421.39 €**

En section d'investissement = + **103 566.16 €**

Prévoir les travaux pour l'année 2025 - Section Investissement :

1) Achat des bâtiments de Madame PEYROT

Monsieur le Maire propose en investissement l'achat des bâtiments de Madame PEYROT dans le bourg. Il détaille les bénéfices que pourraient engendrer cet achat sur le long terme.

Après avoir débattu, le Conseil municipal ne souhaite pas le soumettre aux projets d'investissement pour l'année 2025.

2) Voiture communale

Monsieur le Maire explique que la voiture communale, servant à Monsieur Christophe Bontemps pour ses déplacements, n'est malheureusement pas réparable. Il est proposé de rechercher une voiture de remplacement

3) Travaux dans la cuisine de la Salle des Fêtes

Monsieur Bruno PETIOT propose de terminer les travaux effectués dans la salle de réception en réaménageant et en équipant la cuisine (lave-vaisselle, évier...)

Après avoir vu les différentes propositions et aménagement, il est demandé à la secrétaire de Mairie d'effectuer une demande de devis avec les nouvelles propositions faites suite aux diverses propositions d'aménagements de ce soir.

4) Travaux dans le local du bureau de la Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire propose de rabaisser le plafond avec isolation et remise en état du local situé dans le bureau de la secrétaire avec l'aménagement pour un coin « stockage et pause-café ».

Après en avoir débattu, le Conseil propose de demander des devis pour connaître le budget à prévoir pour cette rénovation.

5) Hangar dans la cour de la Mairie

Monsieur Bruno PETIOT propose d'acheter un hangar métallique afin de libérer de la place dans le garage communal.

L'assemblée décide de remettre à plus tard ce projet. Il sera revu ou pas en fonction du montant des devis demandés pour les autres projets.

🚧 Réfection de voirie pour l'année 2025 – Section de Fonctionnement

Il reste les travaux, déjà payés par la commune, au Chezbardon à faire par Évolis 23

1. Prévoir devant chez Monsieur GOUTTE, la création d'un caniveau pour éviter que l'eau pénètre dans son bâtiment
2. Réfection de la route du Cimetière
3. Réfection de la Route menant chez Monsieur et Madame Wiegand
4. Prévoir une rigole ou caniveau devant chez Monsieur SPANU
5. Aménagement de la Place au niveau du Monument aux Morts
6. Commande de PATA et 1 camion de pierre et de tout-venant

Pour l'ensemble de ces travaux, il est proposé de refaire le point sur l'ensemble des voiries communales après un tour de reconnaissance.

Ensuite, après un état des lieux, Monsieur Bruno contactera Évolis 23 pour demander des devis.

Travaux pouvant être faits par l'agent :

- Repeindre les deux portails du cimetière : Il est proposé qu'il le fasse vers le printemps

- Réfection des joints à l'intérieur de l'église : il est proposé qu'il le fasse dans le mois de mars
- Refaire le caniveau devant la Mairie en Granit : Remis à plus tard en fonction du temps disponible de l'agent et sous réserve qu'il puisse le faire.

Achat à prévoir :

Étagère pour les archives. Après une consultation, il faut compter un budget de 500.00 € TTC environ.

Subvention 20 ans de la Coutellerie « Lou Creuse »

Monsieur Blaise GRANGETTE nous a informé que le projet, pour des raisons de sécurité et d'organisation, était annulé dans l'état. Mais il souhaite organiser plusieurs petites manifestations sur l'année 2025. C'est pourquoi, nous lui laissons le bénéfice de la subvention versée.

Point sur le personnel communal

La vacance de poste d'Adjoint Technique et de Rédacteur étant terminée, les agents ont pu bénéficier d'un contrat de travail.

- Un CDD de 3 ans pour Christophe BONTEMPS
- Un CDI pour Sylvette VITTÉ

Monsieur le Maire remercie l'assemblée

Fin de séance :21 h 45

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2025

Section investissement

Aménagement cuisine Salle des fêtes

Combi évier, robinet, lave-vaisselle et égouttoir = 7 529.00 €

3 Meubles de rangement bas avec plan de travail en inox (120X70) = 2280.00 €

2 étagères inox (120X30) = 120.00*3 =360.00 €

Fourneau 4 plaques électrique + four = 2 575.00 €

Armoire Murale Inox 140X40 = 450.00 €

Congélateur tiroir = 560.00 €

Etagères « Micro-ondes » + Micro-ondes = 218.00 €

Cafetière professionnelle et Bouilloire = 472.00 €

TOTAL des dépenses = 14 444.00 € HT soit 17 332.80 € TTC

Subvention : 5 000.00 € via le Fond communautaire

FCTVA 16.404 % = 2 843.27 €

Bilan = 17 332.80 € - (5 000.00 € + 2 843.27 €) =

9 489.53 € reste à la charge de la commune

Aménagement Local dans le bureau de la secrétaire

Coin Pause-Café = 414.00 € HT

Réfection plafond + isolation = 350.00 € HT

Peinture = 50.00 €

Évier et placard de rangement = 629.00 € HT

Robinet = 80.00 €

TOTAL des dépenses = 1 523.00 € HT soit 1 827.60 € TTC

FCTVA à récupérer

Hangar extérieur métallique

Prix constaté entre 18 288.00 HT et 22 500.00 € HT pour 60 m2 avec porte de service

Achat des bâtiments de Madame PEYROT

Prix demandé 20 000 .00 € maximum sans frais de notaire

Voiture communale

Prix constaté entre 7 600.00 € pour 170.000 Km au compteur à 14 490.00 € pour 40 000.Km + Prévoir carte grise en section de fonctionnement

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2025

Section Fonctionnement

Réfection de voirie

Route de Wiegand = devis de 10 225.28 € en 2021

Route du Cimetière = devis de 9 271.68 € en 2021

Prendre en charge les frais de déplacements, contribution forfaitaire etc... ;

Total des dépenses pour les deux routes : 21 286.22 €

- Subvention estimée en DETR de 7 973.38 € (40%)
- FCTVA de 1 331.44 €

Soit un total de reste à charge de 12 832.84 €

Caniveau devant chez Monsieur SPANU

Prévoir environ 3 400.00€ TTC